

Les femmes, pas si gagnantes

Présenté ce lundi en Conseil des ministres, le projet de réforme des retraites soulève des questions sur le sort des femmes, que le gouvernement répète vouloir protéger.

Marion Canu
et Catherine Gasté

AUX YEUX du gouvernement, elles sont les gagnantes de cette réforme. La Première ministre, Élisabeth Borne, évoquait lors de son allocution, le 10 janvier dernier, un dispositif « plus juste notamment pour les femmes ». Olivier Dussopt, son ministre du Travail, abondait quelques jours plus tard devant l'Assemblée, assurant qu'elles allaient « être mieux protégées ». Il faut dire que, jusqu'à présent, les écarts constatés avec les hommes sont frappants.

« Les femmes [...] prennent leur retraite en moyenne à 62 ans et 7 mois, contre 62 ans pour les hommes », rappelait la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) dans une enquête parue en 2022. Leur pension moyenne « s'élève à 1 154 € par mois pour les femmes et à 1 931 € pour les hommes » en 2020. Mais de nombreuses questions demeurent.

La réforme va-t-elle vraiment permettre de réduire les écarts de durée de cotisation et de montant de pension entre femmes et hommes ?

Sur la durée, c'est non, comme le confirme l'étude d'impact du gouvernement. « Les femmes continueront à partir plus tard à la retraite que les hommes, ça ne réduit en rien les écarts », analyse Michaël Zemmour, économiste et maître de conférences à Paris-I. Concrètement, les femmes devront reporter leur départ en moyenne de sept mois supplémentaires, contre cinq pour les hommes, pour atteindre les 64 ans. Pour celles nées en 1972, ce sont même neuf mois de plus, contre cinq pour les hommes de la même génération.

52%

des femmes à la retraite perçoivent une pension inférieure à 1 000 €, contre seulement 20 % des hommes



Selon l'étude d'impact de l'exécutif, les femmes partiront toujours plus tard à la retraite que les hommes mais avec une pension plus élevée.

Selon ce rapport du gouvernement, 210 000 femmes en moyenne par génération devront décaler leur départ, contre 170 000 pour les hommes. Mais l'entourage de Élisabeth Borne rappelle que la réforme va surtout protéger les femmes aux carrières hachées, grâce à plusieurs dispositifs, dont la pension minimale ou le maintien à 67 ans de la retraite sans décote.

Sur le montant, c'est oui mais... Olivier Dussopt assurait ce lundi à la sortie du Conseil des ministres que les écarts allaient s'estomper. « Pour la génération 1961, qui part à la retraite aujourd'hui, la différence moyenne de pension [...] est de 30 %, aux dépens des femmes », rappelait le ministre du Travail. Et d'insister que l'écart devrait être réduit à 20 % pour la génération 1971, grâce à la réforme. Vraiment ?

Au-delà de l'évolution notable des carrières des femmes (durée, salaires...) et de l'impact du dispositif sur les petites pensions, c'est surtout un effet mécanique qui explique l'amélioration envisagée. « Les femmes partiront plus tard à la retraite, cotiseront plus longtemps, acquerront plus de droits et amélioreront ainsi leurs pensions, décrypte Françoise Kleinbauer, présidente de France Retraite. La réforme contraint à partir plus tard, donc les femmes auront une pension plus importante, mais ce n'est plus un choix. »

Les trimestres accordés pour les enfants (jusqu'à huit par enfant dans le privé) vont-ils disparaître ?

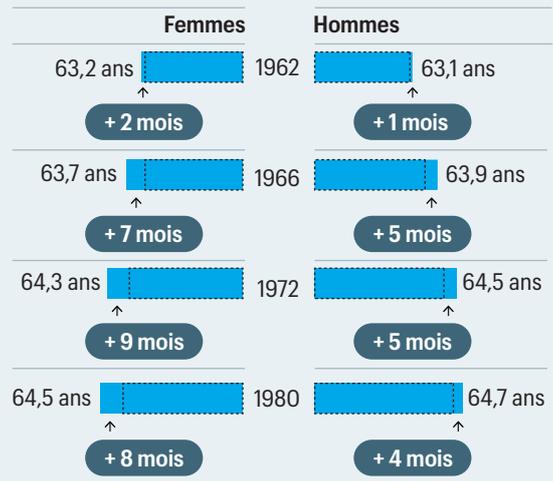
Légalement, ce droit est maintenu. Reste qu'avec l'augmentation de l'âge légal de départ, certaines mères qui profitaient de ces trimestres gracieux pour pouvoir partir à 62 ans dans le système actuel n'en auront désormais plus le bénéfice.

Prenons le cas d'une femme qui a commencé sa carrière dans le privé à 22 ans et qui doit cotiser quarante-deux ans, comme le reste de sa génération. Elle a un enfant. Avec les règles d'aujourd'hui, elle peut partir à 62 ans à taux plein avec seulement quarante ans cotisés, grâce aux huit trimestres supplémentaires (soit deux ans) accordés pour son

Davantage pénalisées par la réforme

Âge de départ à la retraite selon la date de naissance

○ Avant la réforme ● Après la réforme + X Écart en mois



Note : Nombres décimaux pour les âges (exemple : 63,5 = 63 ans et 6 mois).

Source : Cnav. • Le Parisien-Infographie.

enfant. Avec la réforme, elle devra travailler deux ans de plus, jusqu'à 64 ans. Elle aura donc cotisé quarante-deux ans, soit la durée nécessaire pour toucher sa retraite à taux plein. Mais, par conséquent, le bénéfice de ces huit trimestres obtenus grâce à son enfant disparaît.

En revanche, une femme avec un enfant qui a commencé à travailler à 23 ans et qui doit cotiser quarante-trois ans comme le reste de sa génération, pourra partir à 64 ans, avec « seulement » 41 trimestres cotisés, grâce aux bénéfices de ces fameux huit trimestres supplémentaires acquis pour son enfant.

La pension minimale à 1 200 € concernera-t-elle avant tout les femmes ?

Il faut rappeler que « 52 % des

femmes à la retraite perçoivent une pension inférieure à 1 000 €, contre seulement 20 % des hommes », insiste Françoise Kleinbauer, mentionnant un rattrapage logique et nécessaire.

Ce dispositif doit garantir un certain niveau de pension dès lors que l'on a effectué une carrière complète, à 1 200 € brut par mois. Pour les personnes qui n'ont pas leur retraite à taux plein, c'est un rattrapage au prorata du nombre de trimestres (entre 120 et 168). Quelque 1,8 million de retraités, dont 60 % de femmes, doivent en bénéficier, selon l'étude d'impact. Les nouvelles retraitées pourront compter en moyenne sur 53 € de plus par mois, contre 63 € pour celles qui sont déjà à la retraite, nous indique Matignon.

En bref

GRÈVE

Un préavis des remontées mécaniques

Deux syndicats des remontées mécaniques, la FO et la CGT, qui représentent plus de 97 % des voies, ont déposé deux préavis de grève « illimitée » à compter du 31 janvier, « contre la réforme des retraites » et pour « mettre sur la table un autre sujet, celui des nouvelles règles de calcul de l'assurance chômage, qui font beaucoup de mal à nos saisonniers ».

PLACEMENT

Les livrets réglementés au top

En raison d'un fort niveau de dépôts et des intérêts versés en fin d'année, l'encours des livrets A et des livrets de développement durable et solidaire (LDDS) a gagné 40 milliards d'euros en 2022, une première depuis 2012. Au total, sur ces deux placements, les Français ont mis de côté au 31 décembre dernier 509,7 milliards d'euros.

TECH

Spotify coupe dans ses effectifs

Le numéro un mondial des plates-formes audio a annoncé ce lundi la suppression de 6 % de ses effectifs, soit près de 600 postes. Le plan de licenciement est le plus gros de la jeune histoire du fleuron suédois au demi-milliard d'utilisateurs. Si le groupe basé à Stockholm a été rentable ponctuellement, il accuse régulièrement des pertes depuis plusieurs années, malgré une croissance fulgurante et une avance sur ses concurrents comme Apple Music ou Amazon Music.

LE 5/7



MATHILDE MUNOS



Le Parisien

Aujourd'hui en France

Retrouvez le mercredi à 6h40 Histoires Politiques avec Marcelo Wesfreid du